

Communauté de  
communes du pays  
des Paillons

## OBJET :

Convention d'attribution d'une  
subvention par le Conseil  
Départemental pour le Relais  
Assistants Maternels pour  
l'année 2019

Décision n° 19 02 11

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 7 février, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

Étaient présents : Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Gérard Branda, Edmond Mari, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Bernard Martinez, Madame Evelyne Laborde, Monsieur Yves Pons, Madame Edith Lonchamp, Messieurs Gérard Stoerkel, Jacques Saulay, Georges Gaede, Madame Michèle Maurel, Messieurs Gérard De Zordo, Philippe Mineur, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean- Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Béatrice Ellul et Monsieur Georges Blanc formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Madame Nadine Ezingard par Monsieur Francis Tujague, Monsieur Pierre Vestri par Monsieur Gérard De Zordo et Madame Alexandra Russo par Messieurs Robert Nardelli

Absents excusés : Messieurs Jean-Marc Rancurel, Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo et Monsieur Jean-Marie Franco

Madame Christiane Blanc-Ricort a été nommée secrétaire de séance

Le président informe les membres du conseil communautaire qu'une subvention d'un montant de 5895,00 € est octroyée à la communauté de communes pour l'année 2019 par le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes à travers une convention de partenariat pour le Relais Assistants Maternels.

**Le conseil communautaire, ouï l'exposé de son président, après en avoir délibéré,**

-**Autorise** le président à signer la convention 2019 pour le Relais Assistants Maternels avec le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes telle qu'annexée à la présente délibération.

Nombre de conseillers en  
exercice : 37

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Nombre de présents : 33  
Nombre de votants : 30  
Pour : 33  
Contre : 0  
Abstentions : 0

LE PRÉSIDENT  
M. LAVAGNA

